

20 nov 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion](#)

Soins cliniques

Sur proposition de M. Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi (*) relatif à l'exercice des professions des soins de santé, en vue de la réglementation de l'exercice de la psychologie clinique, de la sexologie clinique et de l'orthopédagogie clinique.

Sur proposition de M. Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi (*) relatif à l'exercice des professions des soins de santé, en vue de la réglementation de l'exercice de la psychologie clinique, de la sexologie clinique et de l'orthopédagogie clinique.

Cet avant-projet a pour but de regrouper en un projet de loi unique (**) les trois projets concernant :- la psychologie clinique, - la sexologie clinique - l'orthopédagogie clinique. L'avis du Conseil d'Etat est ainsi suivi.(*) modifiant l'arrêté royal n°78 du 10 novembre 1967.(**) qui coordonne les trois avant-projets avec comme résultat un projet unique intégrant trois nouveaux chapitres dans l'arrêté royal no78.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe